



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT FERMETURE DES COURTS DE TENNIS
(STADE ERNEST VILA)

Le Maire de LECTOURE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 et L 2213.1 à L 2213.6,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT que le chantier de couverture des courts de tennis du stade municipal Ernest Vila va s'ouvrir le 24 avril 2023 pour une durée estimée à 3 ou 4 mois ;

CONSIDERANT que pour permettre la réalisation desdits travaux et la nécessité de garantir la sécurité du public, il convient de fermer les lieux le temps du chantier ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Les courts de tennis du stade municipal Ernest Vila seront fermés à toute personne extérieure au chantier, **à compter du 24 avril 2023** jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : Le Policier municipal, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulibos Cours Lyautey - BP 543 – 64010 PAU CEDEX, dans un délai de 2 mois après sa publication.

Fait à LECTOURE, le 19 Avril 2023


Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr –
Site : www.lectoure.fr